

POUR UN ENCADREMENT PLUS STRICT DES PSNC

Analyse

Responsabilité
Loi
Perte
de
chance
Législation
Dignité
Justice
Respect

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a publié un rapport pointant de nombreux manquements au respect de la réglementation commerciale de praticiens en soins non conventionnels. L'enquête visait principalement à contrôler leur activité commerciale et le respect de leurs obligations notamment en matière d'information sur les tarifs et sur la nature des prestations proposées.

Force est de constater qu'il existe une corrélation entre les manquements observés par la DGCCRF et les dérives sectaires dans le domaine de la santé.

On le voit, les résultats de l'enquête menée par la DGCCRF révèlent des pratiques commerciales qui doivent être contrôlées ; mais d'autres infractions sont régulièrement commises dans le cadre de l'exercice des PSNC. Dans le cadre de sa revue de presse l'UNADFI relate régulièrement nombre d'affaires dans lesquelles

des infractions ont été commises : exercice illégal de la pharmacie ou de la médecine, abus de faiblesse et abus sexuels, sont les plus fréquentes.

En France, 4 personnes sur 10 auraient recours aux pratiques de soins non conventionnelles (PSNC). Porté entre autres par les réseaux sociaux, les médias ou encore les entreprises, ce marché s'est ouvert une profusion de portes, rendant complexe son encadrement par les pouvoirs publics.

Les pratiques de soins non conventionnelles (PSNC) sont diverses, tant par les techniques qu'elles emploient que par les fondements théoriques qu'elles invoquent. Leur point commun est de n'être reconnues ni par la médecine conventionnelle, ni au plan scientifique, et de n'être pas enseignées au cours de la formation initiale des professionnels de santé.

PRATIQUES COMMERCIALES TROMPEUSES

ENQUÊTE DE LA DGCCRF

Les enquêteurs de la DGCCRF ont analysé les méthodes des thérapeutes « sous l'angle de la pratique commerciale qui devient trompeuse lorsqu'elle affirme faussement qu'un produit ou une prestation de service est de nature à guérir des maladies, des dysfonc-

tionnements ou des malformations ».

L'enquête a été menée auprès de praticiens en naturopathie, aromathérapie, hypnothérapie, acupuncture, auriculothérapie et réflexologie. Les 675 contrôles effectués ont donné lieu à 407 avertissements, 43 injonctions de mise en conformité ; 8 procès-verbaux et 15 cas potentiels d'exercice illégal de la médecine ou d'usurpation de titre ont été transmis au Parquet. L'ensemble révélant un taux d'anomalies de 68%.

Manquements recensés :

- Défaut d'information en général.
- Allégations thérapeutiques ou « de santé » trompeuses et non justifiées : « participent à la guérison », « soulagent la douleur », « traitent les maladies graves ».
- Qualifications annoncées susceptibles d'induire en erreur et pouvant entraîner une « perte de chance » liée au non-recours des patients à des soins médicaux.
- Utilisation abusive de termes médicaux tels que « consultation » ou « patient ». Nombre d'hypnothérapeutes utilisent les termes « hypnose médicale » alors que cette pratique, utilisée contre la douleur ou à des fins d'anesthésie, est un acte médical réservé à des professionnels de santé.
- Collusion d'intérêt entre des praticiens, des organismes de formation en PSNC et des entreprises commercialisant des produits associés à leur exercice.
- Défaut d'affichage du prix des prestations
- Non remise d'une note, obligatoire lorsque le tarif des actes dépasse 25 euros.
- Étiquetage des produits rarement complets, principalement concernant leur composition.
- Non-respect des règles s'appliquant aux contrats conclus à distance et hors établissement comme le recueil du consentement du consommateur.

Sur les sites internet, principal vitrine et outil d'accroche de ces praticiens,

la DGCCRF a repéré de nombreuses anomalies comme :

- Présence de clauses abusives et illicites dans les conditions générales de vente,
- Mentions légales incomplètes,
- Absence d'information relatives à la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation,
- Certains professionnels collectent et conservent des données personnelles sensibles de leurs clients sans respecter la RGPD (règlement général sur la protection des données).

CERTAINS PRATICIENS VANTENT LEUR EFFICACITÉ : « ARRÊTER DE FUMER EN 1H, RÉSULTAT IMMÉDIAT » SANS ÊTRE EN MESURE D'EN FAIRE LA DÉMONSTRATION.

Suite à la publication de ce rapport, le collectif FakeMed¹, regroupant plusieurs centaines de professionnels de la santé, se félicite de la prise en compte par le ministère de l'Économie des dangers que les pratiques de soins non conventionnelles peuvent faire courir à leurs consommateurs.

Il demande que « les pouvoirs publics prennent leurs dispositions par rapport au foisonnement de formations illusoires, de procédés trompeurs et de revendications illégitimes concernant le champ de la santé. »

1- Ses objectifs principaux sont la promotion de la médecine fondée sur des preuves scientifiques et la lutte contre les pratiques « de soins non scientifiques, déviantes, délétères, aliénantes ou sectaires. »

Il est intéressant d'observer que les manquements constatés sont liés, de près ou de loin, à des caractéristiques de dérives sectaires dans le domaine de la santé. Nous les avons déjà mentionnées dans différents articles, mais il nous paraît important de les détailler.

Les PSNC sont susceptibles de détourner le consommateur de la consultation d'un professionnel de santé ou du suivi d'un traitement conventionnel pour une pathologie grave. Un procès-verbal pour pratique commerciale trompeuse a par exemple été dressé à l'encontre d'un professionnel qui prétendait soigner différentes pathologies comme la maladie de Parkinson ou la maladie d'Alzheimer.

RISQUES SECTAIRES

Les approches de la maladie, du soin et de la guérison font partie des thèmes dominant les discours et la pratique de groupes à caractère sectaire et/ou de mouvements guérisseurs. La dimension thérapeutique, qu'elle concerne le corps ou le mental, est essentielle dans leur message. Son importance est centrale dans le sens où l'offre de soin – ou l'absence, le refus, l'interdiction de soin – fait partie du pouvoir exercé sur l'adepte. Cette place centrale est confirmée par la diversité des pratiques thérapeutiques dont ces groupes font la promotion et

par l'importance, dans leurs discours, de leurs revendications thérapeutiques.

Le praticien déviant quant à lui n'appartient pas systématiquement à un groupe établi mais plutôt à un courant ou une mouvance sectaire, et parfois à son insu. En termes de santé et de développement personnel, la mouvance la plus répandue est la mouvance new age.

Dans le cadre de la pratique de soins non conventionnelle, praticiens déviants et mouvements sectaires partagent bien des caractéristiques communes :

ILS SÉDUISENT

- Les praticiens cachent ou ne révèlent pas spontanément le fondement religieux ou ésotéro-mystique de la pratique. Thomas Sandoz² observe que les pratiques non conventionnelles résultent la plupart du temps de positions dogmatiques d'une extrême rigidité. Leurs histoires, souvent stupéfiantes, sont associées aussi bien à des prix Nobel qu'à des charlatans avérés. Ils ont recours à des notions simples et intuitives relevant le plus souvent de la pensée magique. Ils qualifient leur(s) méthode(s) d'innovation révolutionnaire basée sur des savoirs anciens ou des formules secrètes et que la preuve est dans un livre dont l'achat est vivement recommandé. En guise de preuve de leur efficacité, ils citent un grand nombre de témoignages et très souvent leur propre expérience.

2- T. Sandoz, Histoires parallèles de la médecine, op. cit., 4^e de couverture.

● Aux craintes de l'être humain scotomisant ce qui a trait à la maladie ou à la mort, ils apportent leur solution « douce », leurs histoires qui finissent toujours bien : désintoxication du corps, rétablissement de l'équilibre énergétique, guérison miraculeuse, autre dimension, libération des chakras... et même possibilité de déjouer « le programme de vieillissement et de dégénération » comme le promet une formatrice en Access Bars³ qui demande si le vieillissement n'est pas qu'un point de vue, une croyance, un concept alimenté par la célébration annuelle de nos anniversaires...

● Ils surexploitent la notion de « naturel », forcément plus sain, plus pur, plus proche des « origines » oubliant que la nature n'est faite que de physique et de chimie.

● Ils passent pour des personnes providentielles capables de régler tous les maux. Ils se présentent comme des génies, incompris de la communauté scientifique.

ILS DÉSTABILISENT

● Ils entretiennent la confusion entre science et croyance, rationnel et irrationnel. Ils disqualifient la science en utilisant une rhétorique peu ou prou paranoïaque vis-à-vis de la communauté scientifique officielle, inmanquablement complotiste. Bien que parfois eux-mêmes revendeurs de compléments alimentaires, ils peuvent éreinter notamment les laboratoires pharmaceutiques. L'en-

gouement croissant pour les PSNC est allé de pair avec l'instauration d'une opposition franche à la médecine conventionnelle : limites de la médecine, impuissance face aux maladies chroniques et notamment au cancer même si des progrès considérables ont été réalisés. Ils accusent enfin les médecins de créer avec la complicité de l'industrie pharmaceutique de nouvelles maladies. Tout en fustigeant la science et les scientifiques, la médecine et les médecins, ils citent certains savants, utilisent les termes de différentes théories scientifiques, comme la loi de la complémentarité ou la physique quantique, pour asseoir une forme de crédibilité.

LA CRITIQUE PERMANENTE DE LA MÉDECINE CONVENTIONNELLE POURRAIT ENTRAÎNER DES EFFETS NOCEBO

● Les praticiens déviants usent d'une scénographie « médicale » : l'utilisation de ses termes ajoutée à l'utilisation d'une blouse blanche, d'une plaque en laiton, de l'affichage d'un « diplôme » et de matériel médical tend à faire croire que le contexte est médical et montre leur quête de respectabilité.

● La sémantique choisie souligne la place que les praticiens entendent donner à leurs PSNC :

- Le mot « patient » désignant une « personne soumise à un examen médical, suivant un traitement ou subissant une intervention chirurgicale »⁴ n'est adapté à l'usager des

3- Médecines parallèles : bons plans ou charlatans ? Envoyé spécial, France 2, 20.02.2020

4- Définition du Larousse

PSNC que si le praticien est un professionnel de santé. Il faut lui préférer le terme « client » si tel n'est pas le cas. Dans le cadre d'une pratique clairement ésotérique, adepte est le terme qui convient le mieux.

- Le terme « médecine » est d'autant plus inadapté que la notion de médecine suppose de s'appuyer sur la recherche, l'innovation et le progrès scientifique qui ne sont pas nécessairement du ressort de ces pratiques.

- La « médecine douce » sous-entend que la médecine conventionnelle serait agressive et signifierait l'absence de danger.

- La « médecine naturelle » qui renvoie à la nature, mais aussi à l'innocuité, à l'absence de dangerosité.

- La « médecine complémentaire » qui indique que la médecine scientifique ne se suffit pas à elle-même, qu'elle a besoin d'une aide, d'un complément.

- La « médecine alternative » qui laisse entendre, d'une part, que les méthodes non éprouvées seraient de même valeur que la médecine scientifique et, d'autre part, qu'elles peuvent s'y substituer.

ILS ENDOCTRINENT

● Ils affirment, imposent leur point de vue et ne laissent pas la place à la contradiction.

● Ils amènent les personnes à rompre avec elles-mêmes (en abandonnant leurs valeurs, en reniant ce qu'elles ont appris...), avec leur environnement (travail, famille, amis...) et enfin avec

Jouer sur les mots

La bioénergie est ainsi définie par Wikipédia : « énergie stockée par la biomasse, généralement à partir d'énergie solaire » et ainsi par Futura Science : « Les bioénergies sont l'ensemble des énergies dérivées de la conversion de l'énergie solaire en biomasse par des processus biologiques, autrement dit par la photosynthèse. »

Une recherche rapide sur Internet avec le mot « bioénergéticien », nous amène sur le site d'un praticien de soins non conventionnel pour qui la bio énergie c'est « la connaissance et la pratique d'une thérapie visant à rendre à l'individu son équilibre par la restructuration de son énergie vitale. La bio énergie s'occupe à la fois du corps, de l'esprit et considère l'individu dans sa globalité en agissant au niveau physique et émotionnel afin d'améliorer son bien être à tous niveaux ».

la société. Cette caractéristique est systématique dans le cadre de la dérive sectaire puisque c'est cette triple rupture qui leur permettra d'avoir une emprise sur leur proie.

● Ils les fragilisent physiquement en les incitant à consommer des substances illégales et mortelles comme l'ayahuasca, en imposant à leurs organismes des conditions extrêmes : régimes alimentaires de plus en plus carencés, suda-

tion intense, privation de sommeil...

● Ils suscitent une méfiance générale vis-à-vis de la médecine conventionnelle, au risque d'empêcher toute recherche raisonnée de traitement.

C'EST PLUS SOUVENT L'INTENTION DU PRATICIEN QUI ENGENDRE LES RISQUES QUE LES PRATIQUES EN ELLES-MÊMES.

MARKETING ET PROSÉLYTISME

UNE ORGANISATION EN RÉSEAUX

Les praticiens déviants exercent le plus souvent sous le statut d'auto-entrepreneur ou celui d'association loi 1901. Certains commercialisent des compléments alimentaires dans le cadre de leur activité.

Ils appartiennent souvent à des réseaux, officiels ou pas, au sein desquels ils proposent l'exercice d'une

pratique (le plus souvent plusieurs) et de la formation. Chaque réseau se tisse autour d'une série de conférence, de croyances, de mentors (Christian Tal Schaller, Guylaine Lanctôt, Marylise La Bonté...) qui sont régulièrement identifiés comme des mouvances dans lesquelles nombre de dérives sectaires ont été repérées.

La majeure partie de la communication se fait sur Internet et les réseaux sociaux sont devenus un outil majeur de prosélytisme.

LA FORMATION

Les offres de pratiques de soins non conventionnelles sont pour la plupart associées à des offres de formation.

Il s'agit de formations de durées et tarifs extrêmement variables. Une constante cependant : alors que les enseignements relèvent du champ de la santé, la plupart du temps aucune connaissance médicale n'est requise.

Le ministère de la Santé rappelle que l'enseignement de ces pratiques ne donne en aucun cas lieu à des diplômes nationaux. Même si certaines PSNC sont enseignées dans le cadre de diplôme universitaire, cela ne signifie pas que l'efficacité et l'innocuité de la technique soient prouvées. De même, les reconnaissances des titres professionnels d'acupuncture, d'homéopathie, d'ostéopathie et chiropraxie ne valent pas pour autant validation de ces théories.

Et pourtant, un récent reportage de France 2⁵ montrait que 10.000 formations en PSNC auraient été proposées

5- Médecines parallèles : bons plans ou charlatans ? Envoyé spécial, France 2, 20.02.2020

Christian Tal Schaller, né le 11 septembre 1944 à Genève, est un médecin holistique, essayiste et conférencier, engagé dans la promotion des pratiques non conventionnelles. Il pratique le chamanisme ou le channeling. Il est anti-vaccins et affirme que le SIDA n'existe pas.

(Source Wikipédia)

par Pôle Emploi. Une bonne partie d'entre elles seraient totalement ou partiellement financées par de l'argent public. Une véritable aubaine pour des candidats à ces formations, dont certains n'hésiteraient pas à « adapter » leur dossier pour qu'il cadre avec les exigences de Pôle Emploi.

Au Canada, une journaliste s'étant inscrite dans une formation de nutrithérapie a obtenu en quelques mois un certificat lui permettant de prodiguer des conseils nutritionnels. Durant les neuf cours, la formatrice a asséné une multitude de contrevérités scientifiques comme le fait que 80 % des personnes auraient des vers intestinaux.

En France, une journaliste a reçu un diplôme d'Access Bars après 7 heures de formation alors même qu'elle explique qu'elle ne ressent pas les énergies de sa cliente. Malgré cela, on lui dit qu'elle peut ouvrir son cabinet. L'inventeur de cette méthode est Gary Douglas, ostéopathe et ex-scientologue.

VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Le recours aux pratiques de soin non

conventionnelles peut donc présenter différents risques si elles sont exercées par des praticiens dont l'intention peut amener à des conséquences délétères, dans tous les sens du terme.

S'en prémunir demande tout d'abord d'accepter le fait et suppose ensuite des efforts à différents niveaux.

LA PERTE DE CHANCE

La perte de chance est le risque premier encouru par les consommateurs de PSNC qui sont parfois aveuglés au point de mettre leur vie en danger par l'arrêt de tout traitement de la médecine conventionnelle. L'information et la prévention de ce risque doivent être renforcées.

LA DÉRIVE THÉRAPEUTIQUE

L'article 39 du code de déontologie médicale stipule que « les médecins ne peuvent proposer aux malades ou à leur entourage comme salutaire ou sans danger, un remède ou un procédé illusoire ou insuffisamment éprouvé ».

Pourtant des faits récents sont en totale contradiction avec cet article. Dix médecins des 124 médecins ayant signé une tribune en mars 2018 contre « les médecines alternatives » ont été jugés par l'Ordre régional des médecins d'Île-de-France pour « non-confraternité » et ont écopé d'un blâme. L'un d'eux, jeune médecin généraliste, a même été condamné à trois mois de suspension d'exercice avec sursis.⁶

Le Conseil de l'Ordre et le corps mé-

6- <https://www.egora.fr/actus-pro/mep/57254-tribune-anti-fakemed-l-ordre-fait-appel-de-la-condamnation-des-medecins>

dical se doivent d'être cohérents afin de ne pas participer à la confusion science/croyance.

**ON EST EN DROIT D'ATTENDRE
DU CONSEIL DE L'ORDRE ET DU
CORPS MÉDICAL QU'ILS NE PAR-
TICIPENT PAS À LA CONFUSION
SCIENCE/CROYANCE.**

LES INFRACTIONS

Si l'encadrement des prestations commerciales est indispensable, il ne faut pas pour autant oublier que d'autres infractions sont régulièrement commises dans le cadre de l'exercice PSNC. Rien que pour l'année 2019, l'UNADFI a recensé plus d'une vingtaine d'affaires dans lesquelles des infractions ont été relevées. Celles qui reviennent le plus souvent sont l'exercice illégal de la pharmacie ou de la médecine, l'abus de faiblesse et les abus sexuels. Qui a la responsabilité d'expliquer aux femmes que le toucher vaginal est un acte exclusivement médical ?

LE CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ

« L'article L. 1111-4 du code de la santé publique prévoit que : « Le médecin doit respecter la volonté de la personne après l'avoir informée des conséquences de ses choix. [...] Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne [...] ».

La pratique médicale a été encadrée de plus en plus strictement, sur le plan

scientifique comme en droit. Alors que les médecins, aux titres et aux connaissances non contestables, sont dans l'obligation d'obtenir le consentement libre et éclairé de leurs patients pour leur prodiguer tout traitement, le praticien non conventionnel n'est pas soumis à cette obligation.

Certaines de ces infractions ne parviennent pas à la justice. L'emprise est difficilement démontrable et, trop peu protégées, les victimes ne savent comment se défendre car elles ne connaissent pas leurs droits. Et d'ailleurs, ces droits sont-ils clairement énoncés ? Le Code de déontologie de l'Ordre des médecins interdit les relations sexuelles entre médecins et patients (commentaire de l'article 2), impose le secret professionnel à tout médecin (article 4), mais qu'en est-il des praticiens ?

L'objectif n'est pas de jeter le discrédit sur ces pratiques mais bien d'en appeler à la responsabilité de chacun car le risque d'être victime d'emprise sectaire, de pratiques commerciales déloyales voire de crimes ou de délit, même s'il n'est pas systématique, est avéré. Il est nécessaire de se demander comment encadrer cette nébuleuse de « professions » qui ne cesse de progresser afin de protéger la population des différents risques qu'elle fait encourir.

S'il est nécessaire de mettre en garde contre des PSNC fondées sur des croyances facilitant l'emprise, il faut aussi dénoncer les visions utopiques de praticiens, dont la mise en œuvre peut conduire à la dérive sectaire, aux ruptures et à de graves préjudices.